

L'odyssée des polonais dans le Jura bernois en 1833

Autor(en): **Amweg, Gustave**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **39 (1934)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ODYSSÉE DES POLONAIS DANS LE JURA BERNOIS EN 1833

par

GUSTAVE AMWEG, professeur, à Porrentruy



Le 9 avril 1833, dans l'après-midi, la petite bourgade de Saignelégier, chef-lieu du district franc-montagnard, fut mise en émoi par une nouvelle sensationnelle qui se répandit comme une traînée de poudre : un fourrier polonais du nom de Lobat (ou Zaba) se présenta à la Préfecture et annonça l'arrivée de cent soixante de ses compagnons qui devaient, disait-il, ne faire que passer. En même temps, il commanda pour eux un repas dans une auberge.

La nouvelle, aussi invraisemblable qu'elle pût paraître au premier abord, fut bientôt une réalité : vers le soir, les commères sur la porte de leurs habitations, les badauds du village, comme la troupe des écoliers toujours friands d'un pareil spectacle, virent bientôt déboucher sur le petit chemin boueux de Goumois — il était tombé et il tombait encore une pluie abondante — une colonne de soldats composée, non pas de 160 hommes, mais bien du double (380), dont quelques-uns seulement — les officiers — portaient des sabres et des pistolets...

Quels étaient donc ces soldats faisant irruption sur notre territoire, en pleine paix ? D'où venaient-ils et que cherchaient-ils ? L'histoire en est intéressante et mérite d'être contée.

Pauvre Pologne !

Mais avant de nous occuper de ce bataillon qui s'était avancé sur le Plateau franc-montagnard, remémorons-nous à gros traits l'histoire des dernières années de cette pauvre et infortunée nation :

Qui n'a été ému jusqu'aux larmes à la lecture des souffrances de ce peuple martyr, victime de voisins voraces qui se sont jetés sur lui, pareils à des oiseaux de proie déchiquetant les êtres innocents tombés sous leurs griffes ? Les trois partages successifs de 1772, de 1793 et de 1795 sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

Arrivons tout de suite aux événements de 1830. La Sainte-Alliance, dont l'initiateur était précisément un des vampires qui avait dépecé la Pologne, le tsar Nicolas I^{er}, la Sainte-Alliance, disons-nous, était alors toute-puissante en Europe. Son directeur effectif, le sinistre Metternich, en tirait toutes les ficelles. Pour abattre Napoléon, on avait fait de belles promesses aux peuples : on leur accorderait la liberté qu'ils désiraient tant s'ils aidaient à abattre le dominateur du monde. Mais celui-ci renversé, la Sainte-Alliance oublia tout et l'Europe resta courbée sous le poids de la réaction...

1830 ! L'heure de la délivrance a sonné ! Les mouvements démocratiques se produisent partout, car les « Trois Glorieuses » ont suscité des espoirs immenses chez les nations asservies. Les échos de ces événements mémorables arrivent jusque sur les bords de la Vistule où, plus que partout ailleurs, on aspire à la délivrance. La France a renversé Charles X et l'a remplacé par un roi constitutionnel. Le moment n'est-il pas favorable pour les Polonais et n'arriveront-ils pas enfin à se débarrasser des chaînes de la tyrannie ?

Cet espoir fait courir un frémissement dans l'âme ardente du peuple subjugué et une révolte éclate. A Varsovie, l'insurrection est générale : le 29 novembre de cette même année, toute la ville est soulevée contre les tyrans russes. Nommé dictateur, le général Chlopicki n'avait, malgré son grand courage, ni les talents ni l'énergie nécessaires à l'accomplissement de la tâche qu'il avait acceptée. Ses troupes se conduisirent avec héroïsme, mais ce fut en vain. Vaincues deux fois, elles durent battre en retraite devant des forces beaucoup plus nombreuses. Varsovie fut reprise le 7 septembre 1831 et le général Sébastiani, ministre russe des affaires étrangères, pouvait dire : « L'ordre règne dans Varsovie ». Mais quel ordre et obtenu à quel prix : les ennemis n'avaient pu s'en emparer qu'en foulant aux pieds huit mille cadavres polonais !

Les malheureux survivants vaincus se dispersèrent alors et un bon nombre (on estime qu'ils étaient de 7 à 8 mille) trouvèrent refuge en France où ils furent accueillis avec sympathie : les Chambres votèrent des fonds en leur faveur, beaucoup de ces soldats s'engagèrent dans l'armée française. Les autres furent répartis dans des camps de concentration (il y en avait déjà alors !). Malheureusement, ces braves n'avaient aucune occupation pour se distraire dans leur oisiveté, pour calmer les tourments de l'ennui ou l'inquiétude où ils étaient sur le sort de leurs parents restés là-bas, dans la patrie aimée. Aussi conçoit-on sans peine la terrible nostalgie qui tenaillait ces exilés. Pauvres martyrs !

Projet de départ...

Les événements politiques qui se déroulaient alors soit en Belgique, soit en Allemagne, soit en Italie ne manquaient pas de les intéresser. Ceux qui se trouvaient à notre frontière de l'Ouest étaient répartis en plusieurs camps ; Besançon, Salins, Dijon et autres. La prise d'Anvers et la libération de la Belgique, en 1832, ranimèrent leur espoir. Si d'autres pays obtenaient l'affranchissement, pourquoi n'en serait-il pas de même de la Pologne ? Mais comment arriver au but rêvé ? C'est alors qu'ils conçurent un plan aussi téméraire qu'imprudent : ayant appris que des mouvements révolutionnaires avaient éclaté en Allemagne, ils résolurent, en grand secret, d'aller au secours de leurs frères. Pour cela, ils traverseraient la Suisse jusqu'à Bâle, franchiraient le Rhin et atteindraient Francfort sur le Main où se concentrait l'action des libéraux allemands. « Ils crurent d'autant plus devoir hâter leur départ, écrit l'un des participants à l'équipée¹⁾, que, soumis de nouveau à une loi exceptionnelle, et placés sous la dépendance immédiate des autorités civiles, après avoir subi une diminution considérable dans les subsides qui leur avaient été accordés, ils se voyaient menacés tantôt de l'obligation de profiter de l'amnistie du tsar²⁾, qu'on avait eu soin de leur notifier, tantôt d'être contraints à s'éloigner des frontières de la France, mesure qu'avait déjà été prise envers beaucoup d'entre eux.

« Les réfugiés du dépôt de Besançon jouèrent, dans cette expédition, le rôle principal, comme étant les plus nombreux... ».

¹⁾ N. A. Kubalski ; *Mémoires sur l'expédition des réfugiés polonais en Suisse et en Savoie, dans les années 1833-1834*. Paris. Merklein, lib. édit. 1836.

²⁾ Nicolas Ier, mort en 1855.

En route pour la Suisse !

La nouvelle du soulèvement de Francfort arriva le 6 avril aux oreilles des Polonais du camp bisontin : ce fut le signal du départ. On se donna rendez-vous, afin de ne pas éveiller l'attention des autorités, dans le petit village de Morre, non loin de la ville. Pleins d'ardeur et d'enthousiasme, eux qui étaient inactifs depuis si longtemps, les volontaires se mirent en marche à 9 heures du soir. Ils avaient à leur tête le colonel Louis Oborski. Écoutons le récit de Kubalski, déjà cité : « Une pluie battante, qui tomba pendant toute la nuit, empêcha de reconnaître d'abord quelle pouvait être au juste la valeur numérique du détachement. Ce ne fut que très tard qu'on reconnut qu'il était beaucoup plus nombreux qu'on ne s'y était d'abord attendu, la majeure partie du dépôt s'étant jointe volontairement à ce mouvement.

« Le lendemain, le colonel Oborski, profitant d'une halte, en sa qualité de commandant, disposa l'ordre de la marche. Il divisa les réfugiés en huit compagnies, ayant chacune son commandement particulier ; puis il établit une caisse économique où fut versé ce que chacun pouvait consacrer à la dépense commune, afin de subvenir ainsi aux premiers besoins d'un grand nombre d'entre eux, qui, par leur départ subit, se trouvaient privés de tout moyen de subsistance.

« Marchant ainsi jour et nuit à travers le département du Doubs, continue le narrateur, dans la direction de Saint-Hippolyte, les réfugiés arrivèrent, dans la matinée du 9 avril, à Maîche, situé à trois lieues des frontières, et saluèrent, dans l'après-midi du même jour, les sommets majestueux de l'Helvétie, seule république de notre continent qui conserve encore son indépendance. »

Que faire de ces réfugiés ?

Qu'on se figure l'embarras dans lequel se trouva le préfet des Franches-Montagnes d'alors, M. Moreau, qu'il ne faut pas confondre avec Sigismond Moreau, qui fut membre du Corps Législatif et qui est décédé en 1825 ! Où et comment loger 380 hôtes qui arrivaient si inopinément ? Fallait-il les refouler ? Comment ? Fallait-il les accepter sans autre ? N'allait-on pas créer des complications diplomatiques en recevant ces soldats, car c'en était, sur notre territoire neutre ?

Il nantit donc immédiatement le gouvernement bernois des faits qui venaient de se produire et attendit des instructions.

Quant à la population franc-montagnarde dont l'hospitalité est traditionnelle, lorsque le premier moment de surprise fut passé, elle accueillit avec une vive sympathie ces braves Polonais dont l'héroïsme était connu de tous. Un bon nombre d'entre eux furent logés à l'Hôtel du *Lion d'Or*¹⁾. Pour les autres, on installa des campements de fortune partout où ce fut possible et les particuliers en hébergèrent quelques-uns. On les restaura au mieux, on leur servit des mets chauds et des boissons, on leur procura même des vêtements secs et du linge ; bref, on ne ménagea rien pour adoucir le sort de ces malheureux. Mais leur contingent devait s'augmenter encore : bientôt, d'autres réfugiés venus des dépôts de Vesoul, Luxeuil et Dijon vinrent les rejoindre ou chercher un refuge ailleurs. Ainsi, 27 Polonais du camp de Salins avaient devancé leurs camarades et s'étaient rendus à Soleure. Le 11 avril, une trentaine venus de Luxeuil, arrivaient à Porrentruy où ils reçurent le même accueil empressé et où ils furent entretenus gratuitement par les habitants. Au total, on comptait près de cinq cents réfugiés, dont le plus grand nombre, ainsi qu'on l'a vu, était aux Franches-Montagnes. Dans l'impossibilité de les loger tous pendant un certain temps au chef-lieu, on les répartit comme suit : à Saignelégier, 205, à Montfaucon, 99 et à Saint-Brais, 100 : total 404.

Intervention officielle.

Aussitôt en possession du rapport préfectoral de Saignelégier, le Gouvernement bernois prit les mesures indiquées par les circonstances. D'abord, il envoya un commissaire extraordinaire, c'était le colonel Hoffmeyer de Bassecourt, le mutilé de la Bérézina. Le brave officier prit sa tâche à cœur et fit tout son possible pour adoucir le sort des exilés. Il s'occupa, en particulier, de la répartition de ces hommes que nous transcrivons telle qu'elle figure au rapport officiel (26 avril) :

District de Porrentruy : la ville, 46, soit 10 de plus que ceux qui s'y trouvaient déjà, St-Ursanne, 20, Cornol, 10, Courgenay, 10, Alle, 10, Miécourt, 8, Bonfol, 8, Cœuve, 8, Chevenez, 12, Damvant, 7, Réclère, 7, Courchavon, 4, Courtemaiche, 8, Bure, 7, Buix, 6. Total, 171.

District de Delémont : la ville, 28, Glovelier, 10, Boécourt, 6, Bassecourt, 11, Undervelier, 10, Courfaivre, 10, Develier, 10, Saulcy,

¹⁾ Quelques-uns des renseignements qui suivent sont tirés des articles publiés par M. Joseph Beuret, dans le journal *Le Pays* (9-22 avril 1933), intitulés : *La Légion polonaise dans le Jura bernois en 1833*.

4, Courtételle, 10, Vicques, 9, Montsevelier, 4, Courroux, 8, Soyhières, 8. Total, 128.

District de Moutier : Moutier, 10, Court, 10, Bévillard, 8, Sorvilier, 8, Malleray, 8, Pontenet, 8, Reconvilier, 10, Chaindon, 6, Roches, 6, Courrendlin, 10, Loveresse, 6, Perrefitte, 6, Mervelier, 4, Corban, 2, Courchapoix, 3. Total, 105.

Franches-Montagnes : Saignelégier, 20, Montfaucon, 12, St-Brais, 20, Epiquez, 8, Epauvillers, 6, Soubey, 6. Total; 72.

Si l'on ajoute les 27 soldats reçus à Soleure et environs aux frais de la ville et de l'Etat, on arrive au nombre imposant de 503 réfugiés polonais. Le chef du contingent, le colonel Louis Oborski, déjà mentionné, habitait Porrentruy ; tandis que le colonel Antonini commandait le détachement des Franches-Montagnes, le lieutenant-colonel Packowski se tenait à Delémont et un major était à Moutier. Plus tard, Antonini s'établit aussi à Porrentruy qui devint le siège de l'Etat-major, selon l'expression même des soldats réfugiés.

On aura remarqué que les districts de Courtelary, de Neuveville et de Laufon n'en reçurent point au début : la prudence avait dicté cet éloignement au colonel Hoffmeyer. La proximité des deux premiers de la principauté-canton de Neuchâtel où les esprits étaient en ébullition eût pu provoquer des incidents. Quant à Laufon, le voisinage de Bâle et la langue allemande furent sans doute les deux raisons qui engagèrent les autorités à n'y pas placer de Polonais. Cependant, cette répartition n'était pas définitive et il en sera encore question plus loin.

Cruelle déception !

A peine sur notre territoire, les braves légionnaires s'aperçurent qu'ils s'étaient leurrés d'espoirs chimériques et que leurs beaux rêves s'évanouissaient dans... les brumes du Doubs ! En effet, à Saignelégier, on leur apprit que les troubles de Francfort qui les avaient incités au départ étaient réprimés et que leur intervention — si jamais elle eût pu se produire — n'aurait servi à rien car les libéraux allemands qui leur avaient témoigné tant de sympathies dans leurs luttes contre l'autocratie russe, étaient frappés brutalement d'impuissance...

Alors, pensera-t-on, ils n'avaient qu'à retourner en France. Ah ! bien oui ! Le gouvernement de Louis-Philippe dont les sentiments contrastaient avec ceux du peuple français, leur avait témoigné dès le début une vive hostilité et continuait à les poursuivre dès qu'ils eurent mis le pied sur la terre helvétique : l'accès du royaume était

désormais interdit aux pauvres exilés et les frontières en étaient garnies de soldats !

Qu'allaient donc faire ces malheureux en ces conjonctures pénibles, alors qu'ils semblaient être pris entre deux feux ? Une seule alternative leur restait : demander l'hospitalité à la vieille République qui avait accueilli avec tant d'humanité leur héros national Kosciusko quelque seize ans auparavant.

Appel désespéré à la Diète suisse.

Il n'est pas inutile, semble-t-il, de rappeler l'état politique de notre pays à cette époque. Régie par le Pacte fédéral de 1815, la Confédération comprenait déjà 22 cantons parmi lesquels Neuchâtel, en même temps république suisse et principauté prussienne, situation ambiguë qui devait donner lieu, plus tard, à de sérieuses difficultés. Les cantons étaient souverains et le lien qui les unissait alors, la Diète fédérale, était assez lâche. Cette Diète comprenait un député par canton (ceux de plus de 100,000 habitants en nommaient deux). Elle se réunissait alternativement à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne ; le canton qui hébergeait la Diète pour une année s'appelait Canton-directeur (en allemand : *Vorort*).

La Suisse était alors agitée par des luttes politiques assez vives, suite des mouvements démocratiques de 1830-31. L'aristocratie essayait de reprendre le pouvoir qui lui avait été arraché, et l'arrivée des Polonais dans le Jura bernois fut pour elle un prétexte à une recrudescence d'hostilité contre le parti alors au pouvoir. Il en sera d'ailleurs question plus tard.

La pétition des réfugiés à la Diète mériterait d'être citée ici entièrement, tant ces pauvres exilés surent trouver des accents touchants pour exprimer les sentiments qu'ils éprouvaient. En voici un extrait :

« Ennemis de l'arbitraire, prêts à braver toutes les vicissitudes du sort en servant la cause des peuples, nous nous sommes vus forcés de quitter la France, et de réclamer votre protection généreuse, représentans de la libre Helvétie. Les services que notre nation a rendus à l'Europe, nos malheurs parlent en notre faveur, et le caractère polonais, l'honneur du soldat de la liberté est la plus sûre garantie de notre conduite dans votre patrie.

« Nous attendons votre réponse et nous sommes convaincus qu'elle sera celle des dignes descendans des Tellet (sic), des Winkelried ; nous l'attendons, persuadés que les victimes du despotisme

ne peuvent être repoussées de ce pays, qui a été de tout temps le foyer de la liberté ».

Cette requête, datée de Saignelégier le 10 avril, est signée des noms suivants : Le colonel L. Oborski. Le colonel Paszkowicz. Le major Smudy. Le lieutenant-colonel du génie Lelevel. Le colonel Antonini. Le lieutenant-colonel Szczepanowski. Le major Plackeck. H. Stolzmann.

Hélas ! la réponse de la Diète fut négative. Après avoir consulté les cantons, elle se déclarait incompétente et ajoutait que cette affaire était d'ordre purement cantonal. On verra que, plus tard, elle se contredit sur ce point.

Les réfugiés resteront dans le Jura.

Que faire après cet insuccès inattendu ? Refoulés de partout, les pauvres gens ne savaient quoi devenir. Aussi le gouvernement bernois, dont on doit relever les sentiments humanitaires, s'en occupa-t-il avec sollicitude. Son rapport au Grand-Conseil est intéressant à plus d'un point. Extrayons-en quelques passages :

Il rappelle les événements qui nous sont connus, puis il écrit : « Enfin, après avoir exprimé la satisfaction du gouvernement au préfet de Saignelégier, M. Moreau, à cause de sa conduite, dans des circonstances si difficiles, on approuva la teneur de ses instructions, et on arrêta, qu'il lui serait ouvert un crédit provisoire de mille francs, dans le cas où les Polonais demanderaient des secours.

« Les jours suivants démontrèrent combien cette dernière mesure était nécessaire ; mais pour classer les faits avec ordre, on doit, avant de faire connaître les motifs de la décision qui accordait des subsides aux Polonais, citer quelques communications importantes que le gouvernement reçut du 16 au 19 avril.

« La première de ces communications, poursuit le rapport, fut une note de l'ambassadeur de France en Suisse, M. de Rumigny, portant que, d'après l'ordre de son gouvernement, arrivé le 16, la rentrée en France des Polonais fugitifs venait d'être défendue, ce qui le mettait dans l'impossibilité d'intervenir dans cette affaire, conformément à l'invitation du canton de Berne. Un jour plus tard, on reçut la nouvelle que les Etats de Wurtemberg et de Bade avaient pris les plus sévères mesures pour empêcher, même par la force des armes, l'entrée de Polonais sur leur territoire...

Et plus loin : « Ainsi, en peu de jours, les choses prirent cette tournure, qu'entrés inopinément dans le canton de Berne, les Polonais réfugiés s'y trouvaient renfermés sans en pouvoir sortir.

« Pour augmenter encore l'embarras qui en résultait, on reçut, le 21, leur pétition du 19, signée par le commandant, dans laquelle, vu l'épuisement de leurs moyens d'existence, ils demandaient au gouvernement des subsides provisoires, pour empêcher qu'il ne vinssent à éprouver un dénûment complet.

« Après une mûre délibération sur cette demande importante, le Conseil-exécutif arrêta que l'on accorderait aux Polonais des subsides provisoires, à raison de 6 batz¹⁾ chaque jour par homme (il fut ouvert à ce sujet un second crédit de 2000 francs) ; furent exceptés toutefois de ces dispositions ceux qui possédaient encore quelques ressources, ou qui jouissaient d'une hospitalité gratuite. On eut soin de leur rappeler que ces secours, vu le peu de ressources d'un seul canton, ne pourraient avoir qu'une courte durée ; on les pressa donc encore une fois de faire, sans aucun retard, les demandes nécessaires auprès de l'ambassadeur de France, pour obtenir la permission de rentrer dans ce pays... ».

Il est inutile de relater ici les démarches qui furent faites dans ce sens. Voici la fin du rapport gouvernemental :

« Le département politique, en se fondant sur cette simple exposition du passé, dans une affaire si importante sous plusieurs rapports, a l'honneur de soumettre à votre examen, Messieurs, toutes les pièces qui y sont relatives ; et, désirant que vous puissiez approuver la conduite du Conseil-exécutif, il termine en proposant :

« 1° Que ce conseil soit autorisé par l'autorité suprême, à faire, en son nom, de nouvelles démarches auprès du Directoire fédéral, afin que celui-ci tâche, de toute son énergie, d'obtenir du gouvernement de France la rentrée dans ce pays des Polonais qui se sont introduits en Suisse ;

« 2° Qu'en attendant le résultat de la démarche du Directoire fédéral qui ne peut manquer d'avoir lieu, le Conseil-exécutif soit autorisé à pourvoir à la subsistance de ces étrangers dénués de tout, par le moyen le plus économique, sans qu'ils soient à charge aux particuliers, et à les répartir dans le canton selon les circonstances ;

« 3° Que cependant ces secours provisoires se bornent à 6 batz par homme, et que, pour couvrir cette dépenses, un crédit suffisant soit ouvert à la disposition du Conseil-exécutif sur la caisse de l'Etat.

« Expédié le 8 mai 1833, avec l'avis du Conseil-exécutif de la même date ».

¹⁾ Environ 60 centimes.

Une séance mémorable au Grand Conseil.

Le lendemain, les membres du Grand Conseil discutaient le rapport du gouvernement, présenté par M. de Lerber, avoyer. Dès le début, les débats furent animés, tout en restant fort dignes. On s'aperçut bientôt que les députés étaient partagés en deux camps irréductibles. Il serait intéressant de rapporter les discours qui prolongèrent la séance fort tard, mais le temps manque pour cela. Résumons donc :

Au début, l'avoyer de Lerber ajouta quelques commentaires au rapport gouvernemental. Les arguments qu'il développa sont frappés au coin du bon sens : « Si les Polonais ne s'étaient pas adressés eux-mêmes à la diète, dit-il, et s'ils ne lui avaient pas déclaré n'être arrivés en Suisse que dans le but d'y chercher un asile auprès des autorités de la Confédération, toute l'affaire aurait pu encore être considérée comme cantonale. Mais, après une telle déclaration des Polonais, qui prouvait assez qu'ils ne choisissaient pas exclusivement pour séjour le seul canton de Berne, le Conseil-exécutif ne pouvait suffisamment s'expliquer que la diète n'eût pas considéré l'entrée des Polonais dans notre canton comme intéressant la Suisse entière, et qu'il n'eût pas, par conséquent, envisagé l'affaire comme fédérale, ainsi qu'elle l'était, à cause de la probable incursion des réfugiés dans les Etats voisins.

« La tâche du Conseil-exécutif, continue l'avoyer, était bien difficile ; il devait prévoir, d'un côté, que dans les circonstances actuelles, cet événement ne serait point vu avec indifférence par les cantons et Etats voisins, que l'admission des Polonais dans le canton causerait à ce dernier plusieurs inconvénients, et qu'elle serait préjudiciable surtout à ses intérêts pécuniaires. D'un autre côté, il devait s'attendre à ce que, d'après les nobles sentiments de notre peuple à l'égard de ces malheureux qui, après avoir succombé dans la lutte soutenue si glorieusement pour l'indépendance de leur patrie, avaient quitté leurs foyers, leurs fortunes, leurs familles et étaient forcés de chercher un refuge loin de leur pays ; la terre, mère de la liberté, ne refuserait pas, à de tels hommes, un asile momentanément, le seul qui leur restait encore ouvert après avoir quitté la France (puisque les frontières mêmes de ce dernier pays leur avaient été fermées aussitôt qu'ils les eurent franchies), et qu'ils ne seraient pas traités comme des vagabonds et des gens sans aveu, privés de toute espèce de passe-ports réguliers.

« D'ailleurs, comme il n'existe pour eux aucune sortie, on serait obligé, pour les expulser, de prendre les mesures les plus sévères ;

et pour en venir à cette extrémité, il aurait fallu que le Conseil-exécutif ne crût ni à l'humanité ni aux nobles sentiments du peuple bernois. C'est pourquoi il lui semblait plus convenable de se borner à des mesures ordinaires, et, d'un côté, par des représentations conciliantes, de tâcher de faire revenir ces malheureux dans la bonne voie ; tandis que, d'un autre côté, on s'intéressait en leur faveur, soit auprès des autorités fédérales, soit auprès de celle de France, pour que la permission de rentrer dans ce pays leur fût plus facilement accordée. En attendant, et jusqu'à l'arrivée de cette permission, il a cru devoir venir à leur aide par les secours les plus indispensables pour leur existence, et que les ressources bornées du canton permettent de leur accorder, ainsi que vous faire la proposition qui a été lue tout à l'heure ».

Ce noble langage du premier magistrat du canton méritait une citation complète, quoique longue, car elle dénote des sentiments généreux que tous les cœurs sensibles ne peuvent qu'approuver. Le Grand Conseil était, avons-nous dit, partagé en deux camps. Il y avait d'abord ceux qui, sans arrière-pensée, voulaient venir en aide au Polonais. Les autres, par contre, tout en se disant favorables aux fugitifs, faisaient toutes sortes de réserves, et leurs discours émaillés de *si* et de *car*, l'énumération de craintes puériles ou de critiques à l'adresse des Polonais, témoignaient une véritable hostilité, déguisée, il est vrai. Il n'est pas possible de rapporter, ni même de résumer les discours prononcés en cette occasion à notre assemblée législative. Toutefois, il est consolant de relire celui d'un Jurassien, M. Vautrey, de Porrentruy : « Combien les Polonais seraient-ils malheureux, s'écrie-t-il, si le Conseil-exécutif n'avait été animé de pensées, de sentimens plus nobles que ceux de nos orateurs ! (il s'agit donc des orateurs hostiles) ». Puis il ajoute : « Brave, généreuse et infortunée nation polonaise ! Que tu es méconnue et abandonnée, uniquement parce que ton sort n'est pas heureux !... Combien le nombre de nos frères, de nos parens, revenus de la campagne de 1812, serait moins considérable, si la compassion des généreux Polonais, pour le malheur et l'innocence, ne leur avait prodigué l'abri, la consolation et les secours, soit pendant qu'ils erraient dans les déserts et forêts de la Pologne, soit lorsqu'ils se trouvaient privés de nourriture et de vêtemens, ou laissés, sur le champ de bataille, dénués de tout absolument ! Et nous, oubliant tout cela, nous irions repousser avec dureté les malheureux réfugiés de cette nation, qui ont été forcés de quitter leur patrie, parce qu'ils avaient voulu reconquérir leur liberté ? Nous ne pourrions pas, dans la générosité du peuple bernois, trouver des moyens pour les assister ? » Et en terminant : « On a aussi remarqué que ces fugitifs ne se condui-

sent pas à la satisfaction du public. Je ne conçois point d'où viennent ces nouvelles, attendu que, d'après ce que je viens d'apprendre, ils sont aimés des habitans du Jura, qui, en leur montrant beaucoup de sympathie, sont loin de s'attendre à ce qu'ils soient congédiés sitôt. Une pareille réception leur est sans doute réservée dans d'autres parties des cantons.

« Certes, il est pénible de rencontrer dans le Grand Conseil du premier canton si peu d'idées généreuses, et une assez grande abnégation (sic) de sentimens d'humanité, pour avoir besoin d'en appeler à ceux de la nation ».

A titre personnel, M. de Lerber reprit la parole. Écoutons-le une fois de plus : « Et moi aussi, j'ai partagé les craintes qu'à inspirées l'entrée des Polonais en Suisse ; j'ai cru que cet événement n'était pas dégagé de toute influence politique. Mais, à mesure que le temps et les renseignements viennent éclairer les faits de leur lumière, j'acquies de plus en plus la conviction que mes craintes n'étaient pas fondées. On a parlé de mesures rigoureuses, mais qui trouvez-vous qui les applique à ces malheureux ? L'argent a son prix sans doute ; mais l'honneur national est quelque chose de plus élevé ; il doit nous être plus cher et plus précieux que quelques écus. Gardons-nous de recourir à des mesures dont nous aurions à rougir. Que voulez-vous qu'ils fassent, ces infortunés Polonais ? Toutes les portes leur sont fermées. On a parlé de compassion, d'un délai de quelques jours ; quant à moi, je le déclare, je ne connais pas de terme. La charité seule commanderait au canton de Berne de venir au secours d'infortunés proscrits et de ne pas imiter ce maître d'école qui, voyant un malheureux, lutter contre les flots, lui criait, au lieu de voler à son secours : « Mais pourquoi donc êtes-vous tombé dans le fleuve ? ».

La cause, la belle cause de l'humanité, de la charité était gagnée et c'est à une grande majorité que fut prise la décision suivante :

« 1° Le Grand Conseil approuve les mesures prises par le Conseil-exécutif au sujet des réfugiés polonais.

« 2° Le Conseil-exécutif est chargé de s'adresser au Directoire fédéral, en l'invitant, au nom du Grand Conseil, à traiter cette affaire comme fédérale et à faire des démarches auprès du gouvernement français, pour négocier la rentrée des Polonais en France.

« 3° En attendant l'issue de ces négociations, le Conseil-exécutif est autorisé à pourvoir à l'entretien des réfugiés et à les répartir dans le canton, selon que les circonstances pourront l'exiger.

« 4° Les subsides accordés aux Polonais dépourvus de tout moyen d'existence, et qui ne seront point entretenus aux frais des

particuliers, ne pourront dépasser 6 batz par homme ; un crédit sera ouvert à cet effet au Conseil-Exécutif.

« 5° L'Etat cessera de payer ces subsides dès que les réfugiés pourront rentrer en France, ou qu'ils quitteront le canton de Berne.

« 6° Les réfugiés seront invités à s'adresser au gouvernement français et à l'ambassadeur de cette nation en Suisse, pour obtenir la permission de rentrer en France.

« 7° La présente décision sera transmise au Conseil-Exécutif pour être mise à exécution ».

Les affaires se compliquent : Intervention de la Diète germanique.

Si tout semblait arrangé au point de vue cantonal, il n'en était pas de même sur le terrain fédéral et, pis encore, la question rebondit et devint internationale. C'est ainsi que, le 15 mai 1833, la Diète germanique, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Autriche, M. de Bombelles, remettait au Directoire fédéral une note insolente qui, cependant, ne troubla pas trop la quiétude helvétique. Il vaut la peine d'en relever deux passages :

« La Diète germanique est autorisée, et c'est même pour elle une obligation de veiller au maintien de la tranquillité et de l'ordre public dans les Etats de l'Allemagne...

Voilà qui est bien, mais écoutons la suite :

« Elle a le droit d'exiger que les Etats voisins, qui entretiennent avec elle des relations amicales, s'opposent à l'établissement sur leur territoire d'un foyer de conspiration qui tiendrait les nations voisines dans de continuelles alarmes et les mettrait dans la nécessité de se tenir toujours prêtes à repousser une invasion soudaine de la part d'hommes dont le but avoué est de semer la révolte et le trouble...

Pensez donc, une poignée d'hommes qui vont apporter le trouble et la révolution en Allemagne !...

Puis la Diète se fait douceuse et donne des conseils fort paternels aux Suisses :

« Pleine de confiance dans la sagesse et les dispositions amicales de la Confédération, la Diète germanique ne doute pas qu'elle n'emploie tous les moyens qui sont à sa disposition pour empêcher les effets désastreux que les menées des Polonais réfugiés en Suisse pourraient attirer sur les Etats de l'Allemagne qui l'avoisinent et pour prévenir les complications fâcheuses qui naîtraient d'une conduite opposée. C'est ainsi qu'elle dispensera la Diète germanique de recourir à des mesures que réclamerait impérieusement le soin de sa propre sûreté ».

Attitude des Jurassiens envers les réfugiés.

Mais que deviennent les légionnaires polonais tandis que s'agitent les politiciens et les diplomates ? Dispersés dans diverses localités du Jura Nord, ainsi qu'il a été dit, ils furent dès le début accueillis avec une vive sympathie par nos populations et nombreux sont les documents ou articles de journaux qui nous en apportent d'abondantes et indiscutables preuves. Tels sont, par exemple, les passages suivants relevés dans l'*Helvétie* de Xavier Stockmar : « Une souscription a été ouverte à Porrentruy, en faveur des Polonais, par les soins des jeunes Potocki et Alexandrowiez¹⁾, élèves du collège de cette ville, et dont les parents ont vaillamment combattu dans les rangs de leurs compatriotes ; elle a été accueillie par de nombreuses offrandes »²⁾. Et plus loin : « Les Polonais du dépôt de Dijon ont imité leurs compatriotes de Luxeuil, Salins et Besançon. Ils sont arrivés à la frontière, épuisés de fatigues et de privations, au nombre de 36, sous le commandement de M. le capitaine Jablonski. Le premier village suisse, Damvant, les a reçus avec les mêmes sentiments d'humanité, dont les habitans des Franches-Montagnes continuent à donner des preuves si touchantes ; quoiqu'il fut dix heures du soir, ils ont trouvé à l'instant des hôtes qui les ont accueillis comme des frères malheureux, et ont partagé de bon cœur avec eux ce qu'ils possèdent. Pendant les deux jours qu'ils se sont reposés sous les toits hospitaliers, ils ont pu se convaincre que si l'on rencontre de l'argent dans les villes, il y a plus de franchise et de bonté au village, et que la cordialité et les soins délicats qui doublent le prix d'un bienfait, ne sont pas encore bannis des mœurs de la campagne. Le petit détachement est arrivé dans la soirée du 16 ; plusieurs familles se sont empressées de leur offrir l'hospitalité !...³⁾.

De toutes les parties du Jura arrivaient les mêmes témoignages d'une chaude sympathie. Un appel lancé de Corgémont par le vénérable Doyen Morel obtint un grand succès. Voici en quels termes il l'annonce au journal précité : « Dites, Monsieur (le Rédacteur), répétez dans vos colonnes que cet appel a été entendu. Dites que

¹⁾ Ces deux élèves polonais de notre Collège bruntrutain avaient été ramenés, au début des troubles, par Xavier Péquignot qui devait devenir directeur de l'École normale du Jura et Landammann de Berne. Péquignot avait été précepteur chez M. Bentkowsky, professeur d'histoire, à Varsovie, puis bibliothécaire chez le comte Zamoiski. (*Biogr. Xav. Pég.* par Xav. Kohler, p. 2-3.)

²⁾ No 30 du 12 avril 1833, p. 122.

³⁾ No 32 de l'*Helvétie*, du 19 avril 1833.

dans les vallées du Jura il y a de l'écho pour l'infortune. On n'a pas demandé ce qui plairait aux Etats voisins et ce que la politique pourrait conseiller, mais on s'est inscrit. Plusieurs communes figurent honorablement sur la liste, et déjà 160 Polonais trouvent place dans ce vallon. N'avons-nous pas notre dette à payer à l'humanité souffrante, et qui a plus de droit que ces nobles et malheureuses victimes de la cause de la liberté?...¹⁾

On vient de lire que, malgré une première décision, le Vallon de St-Imier avait 160 Polonais à héberger. En effet, une nouvelle répartition avait été faite le 14 juillet : Porrentruy conservait 158 réfugiés (l'Etat-major avait été transféré à Bienne), Delémont en avait 125, les Franches-Montagnes, 23, Moutier, 28, Bienne, 59, Courtelary, 60, (soit : 10 à Renan, 8 à Sonvilier, 12 à St-Imier, 11 à Courtelary, 9 à Corgémont, 2 à Sonceboz, 4 à Péry et 4 à Orvin).

Mais, continuons à passer en revue les nombreuses manifestations des populations jurassiennes en faveur des malheureux exilés : Dans l'*Helvétie* du 24 mai, un correspondant signant H.-L. M. (de M.) proteste contre les allégations d'une certaine presse ou de députés qui prétendent que les Polonais se conduisent mal, qu'ils sont exigeants, difficiles à satisfaire, « réclamant quatre repas par jour et quatre plats par repas ». « Il n'en est rien, écrit le correspondant. Les réfugiés polonais sont des hommes aimables, polis, instruits (ce qui est vrai puisque la plupart avaient suivi des cours universitaires), s'accommodant de l'existence la plus ordinaire, reconnaissans du bien qu'on leur fait et surtout des égards et bons procédés. Ne connaissant les Polonais que par leur bravoure, leur patriotisme, leur amour de la liberté, nous avons pour eux de l'admiration ; depuis qu'ils partagent notre existence et qu'ils sont devenus nos hôtes, nous les avons trouvés dignes de notre amitié ! » Et en terminant, le correspondant propose la création de comités qui se chargeraient de recueillir des dons.

Un autre patriote de Renan annonce qu'on vient d'organiser au village une souscription destinée à venir en aide au réfugiés qui peuvent à peine vivre du minime subside de 6 batz par jour, voté par le Grand Conseil.

Dès lors, la charité publique dut subvenir aux besoins des pauvres exilés, car les fonds du canton étaient insuffisants et bientôt se formèrent un peu partout des comités de secours. A Berne, on fonde le comité central polonais dont Ch. Neuhaus est le président et où figure encore le nom d'un Jurassien Pierre-Ignace Aubry, juge d'appel²⁾. Le branle est donné : Voici Porrentruy qui publie un

1) N° 34 du 26 avril 1833.

2) Voir l'appel du Comité à l'Appendice.

appel émouvant, dont un seul passage indiquera l'esprit qui régnait alors dans l'ancienne capitale de l'Evêché : ... « Chers concitoyens ! unissons donc nos efforts ; si le Jura est pour les braves Polonais une terre de refuge, qu'il ne soit pas pour eux une terre d'amertume ! Qu'au jour solennel où la justice de Dieu replacera la Pologne au rang des peuples libres, ses enfans puissent se souvenir qu'autrefois exilés, ils reçurent de nous quelques consolations ; alors ils nous donneront en échange l'amour de la Pologne et c'est nous qui leur devons ! Oui, l'hospitalité nous portera bonheur ! Signé : Comité polonais de Porrentruy : Président : M. Cuttat, provicaire, vice-président, M. Schwaertzlin, maire, membres : MM. Gigandet, négociant, Kohler, notaire, Monnot, docteur-médecin, Stockmar, préfet, caissier : M. Brossard, propriétaire, secrétaires : MM. Béchaux, greffier et Thurmann, professeur ». Plus de 300 personnes répondent à cet appel émouvant et s'engagent à verser une cotisation mensuelle. L'ensemble des cotisations produit plus de 350 livres suisses par mois.

Partout, on s'intéresse aux malheureux légionnaires : à Delémont, une collecte, organisée en avril déjà, a produit 196 livres 90 rappes. Et voici qu'à Renan, des horlogers apprennent leur métier gratuitement à quelques Polonais. Bienne ne reste pas en arrière, de même que St-Ursanne. C'est un élan général, personne ne reste indifférent, chacun y va de son obole et il faudrait de longues pages pour donner une idée nette de tous les actes de générosité de la population jurassienne en faveur de ceux qu'elle coudoyait chaque jour. Même les dames ne restent pas à l'écart : à Porrentruy, à Bienne et ailleurs encore, elles se constituent en comités qui prépareront du linge, des vêtements et autres objets pour les Polonais. Ce fut une émulation de bon aloi et qui fait honneur à nos devanciers.

D'autre part, ces malheureux ne pouvaient vivre dans l'oisiveté et beaucoup furent employés aux travaux agricoles ou autres. C'est ainsi qu'à Moutier, bon nombre d'entre eux furent occupés à la construction d'une route appelée encore aujourd'hui : Route des Polonais. Quelques-uns, avons-nous dit, deviennent horlogers, d'autres continuent leurs études et sont autorisés à retourner en France pour suivre les cours des Universités. Bref, on voit que ces exilés n'étaient pas trop malheureux, quoique leur avenir parût bien incertain...¹⁾

¹⁾ Quelques Polonais sont restés dans le pays. Citons, entre autres, Martin Tworowski, qui devint professeur au Collège de Porrentruy de 1838 à 1849, Alexandre Stryenski et Bacrinski qui travaillèrent avec le colonel Buchwalder à la carte Dufour, Baer, qui devint ingénieur civil dans le Jura et qui épousa Mlle Fidélia Daucourt, Lelevel, également ingénieur, qui s'occupa du dessèchement du Seeland, etc.

Xavier Stockmar et les réfugiés polonais.

Le grand tribun dont la vie entière fut consacrée à son pays ne pouvait manquer de s'intéresser au sort de ces infortunés. Son journal, *L'Helvétie*, qui jouait alors en Suisse un rôle considérable, défendit, on l'a vu, avec une ardeur pleine de crânerie, la cause des Polonais. Et Stockmar lui-même, quelle fut son attitude envers eux ? On sait qu'il faisait partie du comité de Porrentruy, mais il s'occupa des exilés plutôt dans les coulisses. Aussi ne manqua-t-on pas de l'accuser de toutes sortes de manigances secrètes. C'est ainsi que Xavier Kohler¹⁾, dans la biographie d'H.-E. Gaullieur, qui avait été rédacteur du journal de Stockmar, écrit à ce propos : « On peut dire aujourd'hui la vérité sur la présence des Polonais dans nos contrées et relever l'accusation dont M. Stockmar fut l'objet en cette circonstance. La question neuchâteloise était toujours pendante. Les libéraux de ce canton songeaient sérieusement à prendre leur revanche de l'insuccès de 1831 et à rompre de force avec la Prusse. Il leur fallait des hommes décidés, faits au maniement des armes, propres à enlever la position d'un coup de main. Or, les Polonais... étaient sur la frontière. On leur fit des ouvertures ; ils les acceptèrent. En entrant en Suisse, leur projet était d'opérer un mouvement à Neuchâtel d'abord, puis de quitter ce pays et d'agir de même à Francfort. Le point où les Polonais devaient franchir la frontière neuchâteloise était Les Brenets ; un guide ignorant les dirigea sur Goumois, dans le Jura. Dès lors, leur dessein fut renversé ; les patriotes des Montagnes virent leur plan ajourné ; bien plus, à la suite d'une entrevue qui eut lieu à Saignelégier, on dut indemniser de leur voyage ces hôtes étrangers. Le bruit se répandit en Suisse, et cette accusation s'est souvent reproduite, que M. Stockmar avait fait venir les proscrits pour s'en servir contre Berne ; les républicains neuchâtelois prièrent le préfet de Porrentruy de ne pas repousser cette accusation, afin que l'attention ne se portât pas sur eux, la Prusse les aurait persécutés. M. Stockmar garda le silence par patriotisme... » Vingt ans après ces événements, un auteur suisse, J. Baumgartner et Xavier Elsæsser dans : *Histoire de mon temps*, ont reproduit ces fables. De son vivant, Xavier Stockmar les a réfutées, en particulier dans une lettre du 17 mars 1853 où il s'explique bien franchement à ce sujet. Citons cette seule phrase, tirée de la Biographie²⁾ publiée par son neveu Joseph Stockmar : « C'est donc bien à tort, écrit-il à Baumgartner, que vous dites

¹⁾ *Actes de l'Emulation*, 1859, p. 142-143.

²⁾ *Biographies bernoises*, t. IV, p. 479.

que j'ai engagé les chefs des Polonais à opérer un mouvement armé sur Neuchâtel ». Nous n'avons aucune raison de douter de son affirmation. Qu'il nous suffise de savoir que le grand patriote avait accordé l'hospitalité chez lui au colonel Louis Oborski et à deux autres officiers et qu'il ne cessa de défendre la cause des Polonais.

Suicide d'un officier polonais à Porrentruy.

Un malheureux événement qui causa une profonde sensation eut lieu à Porrentruy le 15 juin 1833 : un jeune lieutenant d'artillerie nommé Szablicki, décoré de l'étoile d'honneur, avait reçu, par un moyen détourné, des nouvelles de sa famille. Or, ces nouvelles jetèrent l'officier dans un désespoir profond : son père était emprisonné dans les geôles russes, son frère aîné était interné en Sibérie — on sait ce que cela pouvait signifier — et les biens de la famille étaient séquestrés. Ne pouvant supporter de pareils coups, le pauvre jeune homme se suicida à l'Hôtel des *Trois Rois*¹⁾ d'un coup de pistolet.

Ses funérailles donnèrent lieu à une manifestation de vive sympathie et toute la population s'y mêla de cœur. Un jeune peintre français, Lorient, exilé aussi à Porrentruy depuis la révolution de juillet, prit la parole sur la tombe : « Comme vous, s'écria-t-il, je n'ai pas connu celui que vous pleurez, et que la terre va couvrir ; mais il me suffit qu'il ait dégainé l'épée pour la liberté, qu'il ait combattu pour elle et comme moi respiré l'air de l'exil, pour que je doive une larme à sa mémoire ; qu'il me soit donc permis de mêler mes regrets aux vôtres !... »

« Et quand après la victoire, quand tes frères d'armes rentreront libres sous leurs toits ; si l'œil d'une mère te cherche dans leurs rangs, si sa voix leur redemande son fils, quel est celui d'entre eux, qui osera dire : Il est mort loin du combat, mort de désespoir sur une terre libre et hospitalière !... ».

Des discours furent encore prononcés par deux compatriotes de l'infortuné.

Quelque temps après, un organe royaliste, le *Constitutionnel neuchâtelois* relatait le fait en disant que l'*Helvétie* avait inventé un « fort joli roman ! ». Cette diatribe attira deux réponses dans les colonnes du journal bruntrutain : l'une fort attristée du capitaine Jablonski, camarade de l'infortuné officier, l'autre indignée du tenancier de l'Hôtel des *Trois Rois*, E. Laederer, qui donne ce détail

¹⁾ Sauf erreur l'Hôtel de la Poste actuel.

Attitude de quelques cantons envers les Polonais : la Ligue de Sarnen.

La question de l'arrivée des fugitifs sur notre terre jurassienne allait bientôt devenir une affaire fédérale. Et ce qu'il faut regretter, c'est l'attitude de quelques cantons qui se montrèrent résolument hostiles à ces malheureux.

On n'a pas oublié qu'à cette époque, les luttes politiques étaient très vives et l'arrivée des Polonais aux Franches-Montagnes devait attiser encore le feu. Le parti aristocratique qui, jusqu'alors avait possédé le pouvoir, l'avait perdu pendant la Révolution française. L'ayant reconquis en 1815, il espérait rétablir peu à peu son hégémonie complète. Mais les journées de juillet 1830 anéantirent ce rêve. Et voici qu'une poignée de soldats, bravant la Ste-Alliance qui défendait les idées du parti renversé, venaient chercher un refuge sur notre sol. « Sus aux proscrits ! » criaient les journaux réactionnaires. De là les deux camps qui divisèrent alors la Suisse ainsi qu'on le sait : d'un côté, les démocrates qui voyaient des frères en ces pauvres exilés, de l'autre, ceux qui rêvaient la restauration de l'ancien régime.

Il se constitua même une association spéciale, la ligue de Sarnen, comprenant : Schwytz-Intérieur (on sait qu'à cette époque Schwytz était divisé en deux demi-cantons), Uri, Unterwald, Bâle-Ville et Neuchâtel, la principauté prussienne où le mouvement démocratique de 1831 avait échoué complètement. Ce n'était pas la majorité des cantons, on le voit, mais une assez forte minorité, très remuante, car elle se sentait soutenue par quelques-unes de grandes puissances européennes dont la diplomatie ne se gênait pas, on le sait, d'envoyer des notes parfois menaçantes... D'ailleurs, la Diète fédérale ne tarda pas à dissoudre la Ligue de Sarnen.

Mais si les proscrits polonais étaient combattus et si certains cherchaient à les renvoyer, de nombreux citoyens se faisaient leurs avocats et démontraient la mauvaise foi et l'absurdité des accusations lancées contre ces malheureux, ballottés comme le faible esquif pris entre deux lames, sur une mer agitée par la tempête...

Nouvelles séances au Grand Conseil bernois.

Cependant, et malgré les bonnes volontés qui s'annonçaient de partout — le prince Louis-Napoléon lui-même, le réfugié d'Arenenberg avait fait don d'un nécessaire en vermeil ayant appartenu à

son oncle, Napoléon I^{er}, en faveur de la loterie pour les Polonais¹⁾ — malgré tant de bonnes volontés, disons-nous, le sort de ces malheureux devenait critique...

Le 23 juin, une réunion patriotique où l'on voyait des délégués de toutes les parties du canton se tenait à Berthoud. Ch. Kasthofer, inspecteur en chef des forêts, membre du Grand Conseil, y prononça un long discours, d'une haute élévation morale et d'une réelle éloquence. Qu'il suffise d'en relire la péroraison pour s'en convaincre : « Mes amis, mes Confédérés, retenez mes paroles, transmettez-les à vos enfans :

« Une vérité sainte plane sur le tombeau de la Pologne comme au jour de la création l'esprit de Dieu planait sur les eaux du monde. Cette vérité crie aux princes et à leurs conseillers : « C'est vous qui » êtes la cause de la méfiance, de la colère, des troubles et du désespoir des peuples, car vous avez déchiré la Pologne et vous vous » êtes partagé la proie de votre brigandage ; vous avez violé à » l'égard de cette terre malheureuse les lois immuables et sacrées » de notre religion, de la morale, de la justice et de l'amour du » prochain. »

« Cette voix dit aux peuples : « Malheur à vous si vous agissez » comme leurs princes et leurs conseillers, si vous violez la justice » et les saints commandements de l'humanité ! ».

« Mes chers amis, mes confédérés, soyez compatissans pour tous les pauvres et pour tous les infortunés, soyez humains envers les malheureux Polonais, car ce que vous faites pour le dernier de vos frères en souffrance, vous le faites à votre divin Sauveur !... ».

Hélas ! cette généreuse éloquence ne devait pas trouver d'échos favorables au sein de notre assemblée législative cantonale qui se réunit deux jours plus tard. Le chroniqueur de l'*Helvétie* rapporte mélancoliquement ses impressions : « Les sentimens nobles et généreux, écrit-il, qui animaient le Grand Conseil dans cette mémorable séance du 9 mai qui fera toujours honneur à la république ont paru sensiblement affaiblis ; la sympathie n'est plus la même parmi les députés campagnards, interprètes des opinions de leurs communes, dans lesquelles l'aristocratie bernoise a répandu les bruits les plus absurdes, les calomnies les plus infâmes, que les députés du Jura se sont empressés de démentir... ».

Partisans et adversaires de nos hôtes furent aux prises et plaidèrent les premiers surtout, leurs causes respectives. Finalement, on accepta à une grande majorité les trois articles suivans : « Art. 1^{er}. La Caisse de l'Etat continuera à fournir les subsides, à raison

¹⁾ Lire à l'*Appendice*, p. 61, une lettre que Louis-Napoléon écrivit aux Polonais, en réponse aux remerciemens qu'ils lui avaient adressés.

de 6 batz par jour, jusqu'au 15 juillet 1833. Art. 2. A partir de cette époque, le Conseil-exécutif ne sera autorisé à concourir à leur entretien que dans la proportion établie entre les cantons et sa quote-part sera versée dans la caisse du comité central polonais. Art. 3. Le Conseil-exécutif est chargé de continuer activement les négociations entamées dans le but d'alléger le pays, et d'employer tous les moyens pour que ces négociations obtiennent un résultat prompt et satisfaisant ».

Mais il fallait bien sortir de cette impasse. Le Grand Conseil fut convoqué le 19 décembre et les discussions y furent de nouveau fort animées : plus de quarante orateurs se firent entendre. Il est bien inutile de résumer leurs discours, ce ne serait qu'une répétition de ce qu'on sait déjà. Aucun des députés jurassiens ne prit la parole : les actes de nos compatriotes en disaient davantage que toutes les phrases qu'ils auraient pu prononcer. « Le Grand Conseil a dû comprendre ce silence plus éloquent que des paroles¹⁾, il a dû sentir que ces députés du Jura qui, par un sentiment de convenances que l'on saura apprécier, attendaient sans murmurer une décision pouvant leur imposer de nouveaux sacrifices, formaient un contraste frappant avec ceux qui faisaient retentir la salle de leurs plaintes sans avoir supporté les mêmes charges ».

Après six heures de discussions, le landammann posa ainsi la première question : « Veut-on fixer un terme aux réfugiés polonais pour quitter le territoire bernois ? Le bon sens prit le dessus, et, par 126 voix contre 51, on répondit : Non. Ainsi, l'honneur du pays était sauvé : on ne chasserait point ces malheureux. Toutefois, il fut décidé de cesser le versement des secours dès le 1^{er} janvier suivant. Les Polonais seraient invités à profiter des offres de la France ; ceux qui ne le feraient point continueraient à jouir du droit d'asile, mais ne recevraient plus de secours officiels.

L'expédition en Savoie.

Ainsi, le sort des infortunés soldats s'aggravait de jour en jour. Que deviendraient-ils lorsque le gouvernement bernois ne leur verserait plus aucun secours ? 15 juillet ! date fatale pour eux ! Il est vrai que les comités *ad hoc*, constitués un peu partout, continuaient à leur procurer un soulagement. Mais pourraient-ils, ces comités, subvenir à leurs besoins jusqu'à la fin ?

Toutes ces questions, on peut le concevoir, jetaient la panique parmi les réfugiés, les remplissaient d'une angoisse indicible. Oui,

¹⁾ *L'Helvétie*, No 103, du 24 décembre.

que faire ? que devenir lorsque l'hiver serait là avec les besoins accrus qu'il apporterait ?

« Dans ce moment si important pour les réfugiés, écrit N. A. Kubalski ¹⁾, le gouvernement français commença à se désister du système suivi jusque-là. Le roi-citoyen, jadis proscrit lui-même, se laissa toucher en faveur de ces victimes d'un dévouement patriotique. La réadmission en France fut accordée aux sollicitateurs ; on facilita leur rentrée. L'ambassadeur de France en Suisse, M. le comte de Rumigny, obtint la même condescendance pour ceux qui, sans exception individuelle, voulurent en profiter sur-le-champ ».

Mais voici qu'un événement bien inattendu vint changer brusquement le sort des Polonais en Suisse : une expédition en Savoie !

On sait dans quel état d'asservissement vécurent les peuples d'Italie jusque vers le milieu du 19^e siècle et les tentatives que firent les patriotes de ce pays pour se débarrasser des chaînes de l'oppression : celles de 1820, de 1821 et de 1831 échouèrent, mais ne firent qu'exalter leur courage. Vers la fin de 1833, le général Ramorino qui s'était déjà distingué dans l'avant-dernière insurrection, prépara une expédition destinée à apporter à la Savoie la liberté que lui refusait son souverain Charles-Albert. Les réfugiés de diverses nations, soit en France, soit en Suisse, répondirent à son appel et par centaines, se préparèrent à courir de nouveaux dangers pour la délivrance de leurs frères de Savoie.

Ramorino s'adressa sans doute aux Polonais disséminés dans le Jura, lesquels dans la situation instable où ils se trouvaient alors répondirent à son appel. Et voilà nos malheureux hôtes embarqués dans une nouvelle aventure ! Partis séparément le 26 janvier, en bandes peu nombreuses, pour ne pas donner l'éveil, ils arrivèrent sur les bords du Léman en février 1834. De Genève et de Nyon où s'étaient faits les préparatifs, ils devaient avec l'aide d'autres réfugiés accourus de Grenoble, traverser le Léman et renverser le gouvernement savoyard. Mais celui-ci était fort bien renseigné : il déjoua la tentative et les valeureux, mais infortunés soldats, furent obligés de battre en retraite !

Nouvelles discussions au sujet des Polonais.

L'équipée des réfugiés ne pouvait manquer de provoquer de nouvelles difficultés à la Suisse et de rendre leur séjour chez nous de plus en plus difficile. Et leurs ennemis de recommencer à

¹⁾ *Mémoires sur l'expédition des réfugiés polonais*, Paris, 1836, p. 171.

les attaquer ! Dans sa circulaire du 22 février 1834, le Directoire fédéral demanda aux cantons de... « déclarer indignes du droit d'asile en Suisse, tous les réfugiés étrangers qui avaient pris une part active dans la tentative contre la Savoie et de les éloigner des frontières suisses, attendu que cette manière d'agir pouvait seule donner des garanties suffisantes aux nations voisines, que leur tranquillité ne serait point troublée à l'avenir... ».

En même temps, cette autorité renouvela sa demande de réadmission des Polonais ou leur libre passage à la France qui répondit alors favorablement, à la condition que les réfugiés sollicitent eux-mêmes leur retour. Mais la plupart refusèrent de remplir cette condition. La majorité des cantons partageaient la manière de voir du *Vorort*. Toutefois, le Conseil-exécutif bernois ne se laissa pas intimider et répondit à l'autorité fédérale en un langage digne et ferme : « Nous ne pouvons, fidèles et chers Confédérés, partager en aucune manière votre opinion à cet égard, et la mesure proposée nous paraît inexécutable et contraire à la dignité et à l'honneur d'un peuple libre. Elle est inexécutable, cette mesure, messieurs, parce que la France (le seul des pays voisins où ces réfugiés puissent être transportés) ne leur accorde le passage sur son territoire, qu'autant qu'ils en feront librement la demande, et qu'elle ne les recevrait pas chargés de chaînes des mains des autorités suisses. Nous ne prêterons pas non plus la main à l'expulsion forcée des réfugiés politiques, dans le moment actuel, et jamais nous ne consentirons à subir, à cet égard, l'influence étrangère... ».

« Alors, écrit N. A. Kubalski déjà cité, tous les regards se portèrent vers le canton de Berne. Les amis de la liberté et de la dignité nationales applaudissaient hautement à la conduite de ce canton, et la proclamaient conforme à l'honneur du pays. D'un autre côté, les antagonistes de ces derniers, tremblant sous les menaces des agens de l'absolutisme qualifiaient de trahison cette résistance, et accusaient ses auteurs de desseins hostiles à la Confédération. On allait jusqu'à reprocher aux autorités bernoises d'avoir laissé faire aux réfugiés leurs préparatifs sur le sol du canton, au lieu d'en prévenir à temps ceux qui s'y trouvaient directement intéressés. En un mot, rien n'était négligé pour rendre ce canton odieux aux puissances voisines, aussi bien qu'au reste de la Confédération. »

Mais la Ste-Alliance n'était pas satisfaite : la Diète reçut une nouvelle note et il fut décidé que... l'affaire des Polonais était fédérale ! Berne tenta de résister. Mais, pour différentes raisons trop longues à développer, le Conseil-exécutif finit par envoyer à ces derniers, le 21 avril 1834, une sommation d'avoir à saisir les offres de la France.

Départs des exilés polonais.

Dès lors, le sort de ces infortunés était réglé : ils ne pouvaient plus attendre d'aide que de la générosité publique. Et comme celle-ci finirait par s'épuiser, il ne leur restait plus qu'à repartir pour la France : c'est ce qu'ils firent. Leur départ fut touchant et nous en trouvons maintes traces dans le journal qui les défendit si courageusement. Bornons-nous à citer celles-ci : « De Courtelary, trois Polonais écrivent au nom de 60, le 28 octobre 1833 : Nous croyons de notre devoir sacré de témoigner notre plus vive gratitude aux citoyens du Val de St-Imier, qui depuis notre arrivée sous leurs toits hospitaliers, ne cessent de nous combler de leurs bienfaits toujours inépuisables, etc. ». En décembre, les « Polonais stationnés dans le Jura et rentrant en France » adressent de touchants adieux aux Jurassiens : «... Nobles citoyens, dignes successeurs de ceux qui combattirent pour votre liberté, rien n'effacera de nos cœurs le souvenir de vos bienfaits. Nous en garderons la mémoire comme un héritage précieux à transmettre à nos enfants, comme un exemple que toutes les âmes généreuses devront chercher à imiter... ». Enfin, ceux de Porrentruy, s'exprimaient ainsi le 31 mai : « La sympathie que vous nous avez constamment témoignée durant notre séjour dans votre ville, nous fait un devoir de vous en exprimer notre vive et sincère gratitude. Ah ! si jamais nous revoyons notre chère patrie, assis auprès de nos foyers, nous nous plairons à redire à nos compatriotes l'accueil flatteur que vous nous avez fait ; une larme alors viendra mouiller nos paupières, ce sera une larme de reconnaissance. Mais hélas ! une route parsemée d'épines nous attend. — Nous disons un éternel adieu à la Suisse... ».

La plupart des réfugiés rentrèrent en France, mais n'y restèrent pas et ils se rendirent en Amérique. Dès lors, leurs traces se sont perdues et l'on n'en entendit plus parler...

* * *

Un dernier mot : on vient de voir combien les choses s'étaient compliquées et quelles difficultés avaient provoquées l'irruption des Polonais à Saignelégier le 9 avril 1833. Petite cause, grands effets ! pourrait-on dire, car, pendant une année cette question agita profondément les esprits et risqua de causer au pays de sérieux désagréments. Le souvenir de ces événements s'était perdu chez nous et bien rares sont les personnes qui les connaissaient. Toutefois, la Pologne ressuscitée de 1919, elle, y pensait toujours et, ne voulant pas qu'il fût dit qu'elle était ingrate, après un siècle, elle a

apporté un témoignage de sa reconnaissance à la Suisse : le 1^{er} octobre 1932, M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. de Madzelewski, ministre de la Pologne à Berne, remettait un magnifique bronze à M. Motta, alors président de la Confédération, ainsi qu'une adresse touchante.

Le Jura qui, pourtant, avait — on vient de le voir — donné une si large hospitalité à ces hôtes inattendus mais bienveillants, ne fut point à l'honneur ce jour-là. Eh ! qu'importe : il avait accompli joyeusement son devoir, ouvrant largement son cœur et sa bourse aux infortunés qui frappaient à sa porte ! Il ne reçut qu'une récompense, la plus belle : la satisfaction d'avoir soulagé l'infortune sans l'espoir d'une rémunération quelconque. Nous, les après-venants de ceux de 1833, ne serions-nous pas prêts à agir de même ?

16 février 1934.

Sources : 1. *L'Helvétie*, années 1833 et 1834. — 2. Kubalski, *Mémoires sur l'expédition des réfugiés polonais*. Paris 1836. — 3. *La Légion polonaise dans le Jura bernois en 1833*, série d'articles par Joseph Beuret, parus dans *Le Pays* de Porrentruy en avril 1933.

APPENDICE.

LE COMITÉ CENTRAL POLONAIS

A U

PEUPLE BERNOIS.

Chers Concitoyens,

Des Polonais fugitifs, au nombre d'environ 480, sont venus demander asile et secours à la Confédération et séjournent depuis quelques semaines sur le territoire de notre Canton. Le gouvernement de Berne n'avait pu ni prévoir ni empêcher leur arrivée ; il devait à leur malheur un accueil momentané, et d'ailleurs il ne dépendait pas de lui de refuser, au nom de la nation Suisse, l'hospitalité que ces infortunés réclamaient d'elle.

Toutefois cet événement pouvait avoir des suites graves, et pour notre république, et pour la patrie confédérée elle-même. Aussi le Conseil-Exécutif n'a-t-il point tardé à faire les démarches nécessaires pour obtenir la rentrée des Polonais en France ; mais à peine les négociations étaient-elles entamées, que le gouvernement français a fait connaître sa résolution de ne plus les recevoir. Cette détermination ne sera pas irrévocable, il faut l'espérer. En attendant, le Grand-Conseil a voté les fonds indispensables pour l'entretien de ces braves réfugiés, et le Directoire fédéral a envoyé à Paris un député, Mr. Rossi de Genève, chargé de poursuivre les négociations.

Dans cet état de choses, la Société helvétique réunie à Schinznach a désiré qu'il fût formé à Berne un Comité central, pour organiser dans toute la Suisse une souscription nationale en faveur des Polonais. En effet, si leur retour en France est définitivement refusé, les gouvernements cantonaux ne pourront seuls subvenir à

leurs besoins, et jusqu'à ce qu'une nouvelle perspective s'ouvre pour eux, c'est à la bienfaisance individuelle à conserver l'honneur de la nation et à répondre à l'appel qui lui a été fait. Ce qui pèserait trop à un seul Canton, même au plus riche, deviendra léger, supporté par plusieurs. Une minime souscription d'un batz par mois, si tous ceux qui le peuvent et qui le doivent, y prennent part, suffira pour aider au malheur et honorer le peuple suisse. Afin d'atteindre ce but, un Comité Central s'est constitué à Berne ; il vient d'émettre une circulaire aux Cantons et il s'adresse aujourd'hui à vous, chers Concitoyens ! Vous demanderez peut-être quels sont les titres de ces fugitifs à votre sympathie ? Nous répondrons : Comme nos pères, au tems de Tell, ils ont voulu être libres, et moins heureux que les hommes du Grütli, après une lutte héroïque, ils ont succombé. Celui qui possède un bien inestimable, une patrie libre, n'est-il pas ému de compassion, quand il voit son frère qui en est privé et qui en était digne comme lui ? D'ailleurs, les efforts de la Pologne nous ont été utiles, et sans elle, peut-être, nous n'aurions pas encore de nouvelle constitution ni d'anniversaire du 31 juillet. Pourquoi ont-ils quitté la France ? Leurs motifs sont inconnus, et vraisemblablement ils ont eu tort. Cependant des reproches changeront-ils leur position ? On peut les blâmer, mais il faut les secourir. Et nos pauvres ? Leur préférera-t-on des étrangers ? Non. En votant une allocation provisoire en faveur des Polonais, le Grand-Conseil a décidé, et son protocole en fait foi, que les fonds destinés aux pauvres du Canton ne souffriraient aucune diminution. On s'occupe d'une révision des affaires des pauvres ; il est question de dessécher les marais du Seeland ; plusieurs autres entreprises utiles peuvent être réalisées, et il serait bien misérable, le peuple qui n'aurait de ressources que pour lui et de pitié que pour ses propres infortunes. Que tous ceux qui sont en état de consacrer un batz par mois aux Polonais et huit ou dix fois autant à leurs concitoyens, fassent dans cette occasion ce qu'exige la charité, et qu'ils mettent en pratique cette belle maxime d'un ancien : « *Je suis homme, et rien de ce qui intéresse l'humanité ne m'est étranger.* » — La Suisse ne s'est jamais montrée inhospitalière. Elle a secouru les Grecs. Elle ne repoussera pas la Pologne, qui accueille aujourd'hui nos compatriotes comme ses enfants et qui, lors des désastres de la campagne de Russie, leur a souvent accordé l'hospitalité la plus généreuse.

Chers Concitoyens, c'est avec confiance que le Comité Central vous invite à vous réunir pour soulager une grande infortune. Il tend la main à la plus humble offrande. Il attend peu de ceux qui ont peu, mais il espère davantage de ceux qui ont beaucoup. Orga-

nisez dans chaque district un Comité spécial, chargé de régulariser les souscriptions et d'en faire passer la liste et le montant à Berne au Comité Central qui reçoit les souscriptions du district de Berne. On peut s'engager à recevoir chez soi un ou plusieurs Polonais pour un certain tems ; on peut donner une somme quelconque, une fois pour toutes ; on peut souscrire pour une contribution régulière pendant un tems limité, ou enfin pour aussi longtems qu'il sera nécessaire. Quoique ce dernier mode de souscription soit le meilleur, les autres seront également admis et reçus avec reconnaissance.

Les Comités de district, dès qu'ils seront constitués, sont priés d'en donner avis au Comité Central et de se mettre en correspondance avec lui.

Le Comité Central fera connaître successivement le résultat des souscriptions ainsi que la manière dont il en aura employé le montant. Il est inutile de dire que la destination de ces fonds sera scrupuleusement respectée et que dans leur répartition, le Comité, soigneux à la fois de l'intérêt public et de celui des Polonais, s'efforcera d'éviter toute espèce d'abus.

Berne, le 10 juin 1833.

Le Président du Comité Central Polonais,

C. N E U H A U S.

Les Secrétaires,

C. HUNZIKER.

G. PETITPIERRE.



Copie de la lettre adressée par le prince Louis-Napoléon Bonaparte à l'Etat-major polonais à Bienne :

Messieurs,

« La lettre que vous m'avez écrite au nom des 500 Polonais réfugiés en Suisse, pour me remercier de l'envoi que je leur ai fait d'un souvenir qui me venait de mon oncle l'empereur Napoléon, m'a vivement touché.

« Tant que vous avez été heureux, la sympathie générale que vous inspiriez, avait même atteint quelques rois ; depuis que vous êtes malheureux, les peuples seuls vous ont ouvert les bras ! Que

ceux qui sont encore libres, emploient au moins les moyens légaux qui leur restent pour forcer leur gouvernement à remplir envers vous un devoir sacré, celui de soulager votre héroïque infortune. La presse indépendante devrait tous les jours rappeler au souvenir du peuple des barricades, que 500 Polonais, débris glorieux de la liberté, languissent dans la misère, aux portes de la France, et que le gouvernement français qui vous avait tant promis, non content de vous avoir abandonné (sic) et trahis, vous refuse même un morceau de pain hospitalier !

« Si l'empereur Napoléon eût vécu, votre patrie, me dites-vous, serait aujourd'hui indépendante. Ah, sans doute, que le bonheur des nations devait être le seul mobile d'une si grande âme ; son pouvoir dictatorial était il est vrai, quelquefois oppressif, mais les opprimés de son temps étaient les oppresseurs et les ennemis du peuple. Espérons qu'il viendra un tems où il n'y aura plus de victimes d'aucune cause.

« Moi aussi, banni de ma patrie, je gémissais souvent sur la loi d'exil qui frappe ma famille, mais cependant, lorsqu'on voit aujourd'hui que *tout ce qui a l'âme noble et généreuse, est chassé de la terre natale ou persécuté par le pouvoir, alors on est fier d'être dans les rangs des opprimés et des proscrits.*

« Plaignez-moi de ne pas pouvoir faire d'avantage (sic) pour vous, et soyez auprès de mes compagnons d'infortune, les interprètes de mes sentimens.

« Aremberg (sic), le 17 août 1833.
(*L'Helvétie*, N^o 72 du 6 sept. 1833).

Napoléon, Louis
„C. BONAPARTE“

